

Étangs de la Champagne humide //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
514



FRANCE

Surface :
255 800 ha

Date d'inscription :
8 avril 1991

Coordonnées :
48° 35' N 04° 45' E

Résumé

Il s'agit du plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. La région naturelle appelée « Champagne humide » prend sa place sur un sol argileux (avec seulement quelques niveaux sableux, marneux ou calcaires). Les argiles absorbent l'eau et la gardent en leur sein, d'où la présence de nombreux milieux aquatiques et humides. L'eau y est partout présente, rythmant les paysages et les activités humaines, avec une diversité de milieux comme les étangs (plus de 400), les forêts, les prairies humides, les mares, les rivières et les gravières. Trois lacs-réservoirs y sont présents: le lac du Der-Chantecoq (mis en eau en 1974), le lac d'Orient (1966) et le lac-réservoir Aube (lacs du Temple et Amance, 1990).

Importance internationale

Le site a été désigné site Ramsar en particulier comme habitat de l'avifaune migratrice et hivernante. Bien au-delà des oiseaux, son intérêt est reconnu pour ses habitats naturels patrimoniaux. De nombreuses espèces végétales et animales caractéristiques des milieux humides et aquatiques y vivent.

Localisation générale

Le site se situe dans la région Grand-Est, à 180 km à l'est de Paris. Il est réparti sur 228 communes sur trois départements (Aube, Marne et Haute-Marne). Il s'étend de l'Argonne (au nord) jusqu'au territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (au sud-ouest), en passant par le Pays du Der.



Étangs
de la Champagne
humide

Facteurs défavorables

Le retournement des prairies, accompagné de drainages (nombreux depuis le début des années 1990), est l'une des grandes menaces qui pèsent sur le site Ramsar. Les projets de développement (économique, urbain, touristique) peuvent avoir un fort impact, c'est pourquoi ils doivent être réfléchis en prenant en compte les milieux aquatiques et humides. La dégradation des milieux naturels (pollution, rupture des continuités écologiques...) s'ajoutent à ces risques de destruction directe. Les pratiques de gestion intensive des milieux sont dommageables à la faune et la flore du site Ramsar. Au niveau des étangs en particulier, cela concerne notamment la disparition de la pratique traditionnelle d'assec, l'introduction d'espèces invasives, etc.

Services rendus par les zones humides

Les étangs ont pour la plupart été créés au Moyen-âge par les moines à des fins de pisciculture, d'agriculture et pour l'abreuvement des animaux. Aujourd'hui ils sont surtout consacrés aux loisirs, à la pêche et à la chasse. Les prairies et forêts font principalement l'objet d'élevage et de sylviculture. Le site joue un rôle socio-économique et récréatif important : plages au bord des lacs, vélovoies, circuits de randonnée, plans d'eau de loisirs, etc. Outre leur intérêt écologique, les trois lacs artificiels visent à écrêter les crues et à soutenir l'étiage des bassins de la Marne, de la Seine et de l'Aube.



Quatre espèces représentatives du site



ROSEAU COMMUN
(*Phragmites australis*)

Le roseau commun (*Phragmites australis*) est l'une des espèces emblématiques des roselières qui entourent les étangs (et les lacs). Ces milieux sont le lieu de reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux qui constituent l'une des richesses du site Ramsar.



GRUE CENDRÉE
(*Grus grus*)

Le site Ramsar est dans un couloir de migration de l'espèce (jusqu'à 300 000 individus). L'espèce est aussi présente pour l'hivernage (20 000 à 30 000 grues au lac du Der-Chantecoq). Un évènement festif et ludique lui est même dédié depuis 2007 : la *Fête de la Grue* !



BOUVIÈRE
(*Rhodeus sericeus*)

Présente dans une grande partie des étangs, c'est l'une des espèces patrimoniales du site Ramsar. Elle se trouve aussi dans les lacs et rivières. C'est le seul poisson européen connu dont la reproduction dépend de la présence de coquillages bivalves.



SONNEUR À VENTRE JAUNE
(*Bombina variegata*)

Dépendant des vastes forêts du site Ramsar, le sonneur à ventre jaune se rencontre dans les ornières et les flaques ensoleillées. Sa répartition et ses exigences écologiques ont été précisées grâce au programme d'actions en faveur des amphibiens de Champagne-Ardenne.



Biodiversité

Le site accueille une vie sauvage abondante. La présence des lacs et des étangs en fait une étape incontournable pour l'hivernage de près de 150 000 oiseaux d'eau : cygnes de Bewick, canards siffleurs et oies cendrées se comptent par centaines, voire par milliers. Le site est très emprunté pour la migration, notamment par la cigogne noire (près de 150 individus à la halte en été) et la très célèbre grue cendrée (jusqu'à 300 000 individus en migration). Ce site, unique dans le Grand-est, accueille neuf espèces de hérons nicheurs dont le blongios nain et le héron pourpré et également d'importantes populations de rousserolle turdoïde. Au-delà des oiseaux, la diversité d'habitats (prairies humides, roselières, vases exondées, forêts alluviales...) rend le site particulièrement intéressant pour de très nombreuses espèces floristiques (pulicaire vulgaire, renoncule grande douve, utriculaires...) et faunistiques (cuivré des marais, criquet ensanglanté, sonneur à ventre jaune, musaraigne aquatique, bouvière, mulette épaisse...).



Gestion et conservation

Depuis sa désignation comme site Ramsar en 1991, de nombreux périmètres protégés ont vu le jour. Le site Ramsar comprend actuellement sept réserves naturelles : deux réserves naturelles nationales, une réserve nationale de chasse et de faune sauvage et quatre réserves naturelles régionales. Cinq des huit arrêtés préfectoraux de protection de biotope du secteur viennent compléter la protection de zones humides au sein du site Ramsar. Un parc naturel régional est inclus dans le périmètre Ramsar, celui de la Forêt d'Orient, d'une superficie totale de 82 000 ha. Plusieurs sites Natura 2000 ont été désignés pour les oiseaux (zones de protection spéciale), les habitats et les espèces (zones spéciales de conservation). Ils couvrent près de 58 000 hectares du site, soit 22,6 % de la surface du site.

De nombreux partenaires interviennent en faveur des zones humides dans le site Ramsar : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Conservatoire du Littoral, Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, Office français de la biodiversité, Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sud Champagne ...



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.